



Le Cancanier

Journal officiel de la commune de Penthaz - no 14 - Juin 2010

Editorial

Sachons-le, il fait toujours bon vivre à Penthaz...

Isabelle Gay-Crosier, Municipale

Sachons-le, il fait toujours bon vivre à Penthaz...

... pour reprendre les propos de notre syndique !

Eh oui, et ceci grâce à nos concitoyens qui, en grande majorité, respectent notre village et ses habitants.

Quelques exemples ?

La majorité de nos concitoyens respectent les règlements, que ce soit en matière de construction, de gestion des déchets, de circulation et j'en passe, mais seuls ceux qui se considèrent au-dessus de ces règlements font parler d'eux.

L'ambiance de notre village est agréable et conviviale, mais nous ne parlons que des habitants qui espionnent leurs voisins et leur cherchent des noises.

La majeure partie de nos jeunes aime Penthaz, respectent leur lieu de vie et l'animent, mais nous ne voyons que les responsables de déprédations et de tapage nocturne.

Parlons-nous des propriétaires de chiens qui ramassent les crottes de leur compagnon ?

Parlons-nous des bénévoles oeuvrant dans les sociétés locales pour animer la vie sociale de notre village ?

Parlons-nous de notre chance d'avoir des commerces de proximité, des artisans, des restaurants, une école, un EMS, une piscine, des sociétés de musique, d'autres de sport, une gare, de magnifiques sites de promenade, en bref une qualité de vie que bien d'autres nous envient ?

Comme malheureusement trop souvent, une minorité fait parler d'elle et oblige parfois la Municipalité à prendre des mesures drastiques et contraignantes, des décisions souvent mal comprises.

Nous avons la chance d'habiter un grand village, avec toutes les infrastructures nécessaires à une vie confortable. Tout n'est pas parfait, bien sûr ! Mais vos autorités s'activent continuel-

lement pour les améliorer. Elles sont à l'écoute des habitants de Penthaz et se préoccupent de leurs besoins. Elles sont ouvertes à toutes leurs questions ou suggestions, mais la politesse fait partie du jeu. Comment pourraient-elles accepter certains courriers injurieux et de mauvaise foi ?

Nous rappelons que les séances du Conseil Communal sont publiques, et que chaque citoyen y est le bienvenu. Peut-être est-ce le meilleur moyen de se rendre compte de la complexité de certains dossiers, et que la patience et la persévérance sont des qualités indispensables pour les mener à bien.

En conclusion, nous tenons à dire bravo aux habitants de Penthaz qui se comportent de manière responsable, et nous les encourageons à persévérer. Qui sait, leur comportement finira par déteindre sur les minorités irrespectueuses ? ♦

Communications de la Municipalité

- Communications des Municipaux

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 14 juin 2010

Pages 3 et 4

Informations officielles

- Problèmes de places de parc
- Actes de vandalisme
- Danger d'incendie dû aux feux d'artifice

Pages 4 et 5

La vie des Cancaniers, memento, agenda, album photo

- Du nouveau à la piscine de Penthaz
- Le Venoge Festival a lieu les 20 et 21 août 2010
- On change mon enfant de classe...
- Message aux lecteurs
- Petit retour en arrière sur les Câbleries
- Il paraît que
- Brunch paroissial
- Article « Santé » Juin 2010
- **Memento**
- Du nouveau à la piscine de Penthaz
- Coup de balai 2010
- **Agenda**
- Penthaz dans le temps

Pages 5 à 12

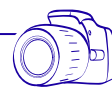
Concours photo

Gagnant : Doris Turrian



Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Pour cette édition, c'est Madame Doris Turrian qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-



Editeur responsable

La Municipalité de Penthaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Impression

Imprimerie Favre et Pittet

Comité de rédaction

Christophe Loetscher, Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Joël Cavat

Correcteurs

Imprimerie Favre et Pittet et Mme C. Bourgeois

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthaz
lecancanier@penthaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Règlement communal sur les conditions d'occupation des appartements subventionnés et des logements à loyers modérés – No 60-2010 : Le lendemain de notre rencontre avec la commission, nous avons reçu des précisions du service du logement concernant ce règlement. C'est pourquoi la commission a souhaité que la Municipalité retire ce préavis, ce qu'elle a fait volontiers. Il vous sera présenté à la rentrée.

Giratoire : C'est certainement avec un immense plaisir que vous avez tourné autour de ce giratoire auquel on ne croyait plus. Malgré des informations erronées, celles qui étaient plutôt une bonne surprise et celles qui étaient – parfois – désespérantes, nous ne rêvons plus : il est bel et bien là. Enfin ! Pour fêter cet événement tant attendu, la Municipalité a le plaisir de vous inviter le mercredi 1er septembre en fin de journée. Vous pouvez réserver cette date, une invitation en bonne et due forme vous parviendra prochainement.

Terrain des Fourches : Lors de la dernière séance du Conseil, je vous avais informé de la vente éventuelle du terrain des Fourches à un autre acquéreur. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle.

Fondation Habitat l'Avenir et AJERCO : Le comité cherche toujours deux personnes motivées pour compléter l'équipe ; si vous-même n'êtes pas intéressé, vous pouvez toujours passer le message dans votre entourage. Il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil communal.

Et pour AJERCO : je suis toujours à la recherche d'une secrétaire pour le bureau intercommunal.

Fusion : Les syndicats du groupe «Venoge» se sont donc rencontrés le 5 mai. Si aucune décision formelle n'a été prise, on se rend bien compte qu'il y a une frontière entre les communes du haut qui préféreraient plutôt être rattachées du côté de Cheseaux et celles du bord de la Venoge. Une chose est sûre, il n'y aura aucune évolution sur ce sujet avant la nouvelle législature.

La Municipalité vous souhaite un bel été et de bonnes vacances. ♦



Date des prochains conseils

Vous pouvez réserver d'ores et déjà les :

- 30 août 2010
- 4 octobre 2010

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Places de jeu : Pour information, M. Cédric Cornaz a versé la somme de CHF 10'000.— comme participation à la place de jeu de la Place Centrale, puisqu'il n'a pas la place d'en créer une pour la garderie de la Chenoille.

De plus, Pro Juventute nous a versé CHF 2'800.— pour un jeu de la Place du Mont-Blanc.

Jardins familiaux du Verney : La Municipalité a procédé à la visite systématique de toutes les parcelles, avec rédaction d'un rapport pour chacune d'entre elles. L'objectif est la mise en conformité des constructions sur ces parcelles selon les clauses des baux à

ferme. Il était temps d'y mettre un peu d'ordre.

Personnel communal : Nous avons enregistré 2 démissions à micro : Mme Tonoli, coordinatrice, et Mme Martin. Pour les remplacer, nous avons la chance de pouvoir compter sur Mme Hatmane Blakaj-Charrotton, nouvelle coordinatrice dès le 26 avril 2010, et Mme Véronique Plancherel dès le 1er juin 2010. ♦

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme et vice-président de la Municipalité

Yvan Rochat, municipal

Projet Centre multifonctionnel : Le projet de création du centre multifonctionnel a été déposé en nos bureaux le 11 juin 2010. Ce dernier a déjà fait l'objet d'un contrôle de conformité de la part du bureau Urbanisme à Lausanne. Il doit encore être approuvé par la Municipalité puis ce dossier pourra être soumis à l'enquête publique. Sans problème majeur, ce dossier sera publié à l'enquête publique dès la fin de ce mois et ceci pour une durée de 30 jours.

A ce propos, une délégation de la Municipalité sera présente les jeudis 1er, 8, 15 et 22 juillet 2010, de 18.00 à 19.30 heures, dans le local sis au sous-sol de la maison de commune pour

répondre aux questions de nos citoyens.

PPA Nord : Ce dossier ne nous a pas encore été retourné par le canton. Il est toujours en cours d'examen préalable auprès des divers Services concernés.

Terrain angle du Mont-Blanc – rte de la Vuy (2 parcelles) : Nous vous informons qu'un bureau d'architectes, mandaté par une fondation, est venu nous présenter un projet pour la construction de deux bâtiments sur ces deux parcelles privées.

Ce dossier est totalement indépendant du projet de construction d'appartements protégés. ♦

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, municipal

Jubilaires : Voir rubrique jubilaires page 10 du Cancanier.

Midicroque : Une semaine dite « Journée Portes ouvertes » a été organisée par le personnel de midicroque afin de faire découvrir les possibilités d'accueil des enfants pendant la pause de midi. Cette journée s'est déroulée du lundi 07 juin au vendredi 11 juin. Selon les informations reçues, il y a eu peu de participants durant ces portes ouvertes.

Informatique : Durant la semaine du 07 juin au 11 juin 2010, l'outil informatique pour le site de la commune a migré de la version Joomla 1.0.4 à 1.5. Cette migration permet d'améliorer la compatibilité avec les logiciels de navigation actuelle (Internet Explorer 8, Firefox, Google Chrome, etc.). Et comme l'informatique n'est pas une science exacte, il se peut qu'il y ait durant une semaine quelques bugs. Merci d'avance de votre compréhension.

Bibliothèque : Suite à un accord entre les communes de Penthalaz-Penthalaz-Daillens et la DGEO (direction générale de l'enseignement obligatoire) un mandat de prestations a été établi, ceci pour que les élèves puissent toujours bénéficier des animations

préparées et présentées par les bibliothécaires. La Commune de Daillens engagera le personnel qui s'occupera des animations pédagogiques au sein des bibliothèques de Penthalaz et de Penthalaz. Une bibliothécaire responsable d'unité sera engagée pour un 0.7 ETP (équivalent temps plein) ainsi que 2 aides bibliothécaires parmi les bibliothécaires actuelles, pour un 0.5 ETP, ceci pour la partie scolaire. Le taux pour la partie publique reste inchangé, soit 0.5 ETP pour Penthalaz et 0.2 ETP pour Penthalaz. Pour la partie publique, les bibliothécaires actuelles sont réengagées.

Sport : Le terrain A de foot sera en travaux dès la mi-juin pour une cure de jouvence.

Un « carottage » du terrain sera réalisé par l'entreprise Jardins de la Venoge. Ceci impliquera une fermeture du terrain pour environ 6 semaines.

Je vous souhaite à tous un bon été et un bon festival qui, pour mémoire, se déroulera les 20 et 21 août 2010. ♦

Conseil communal du 14 juin 2010

Christoph Loetscher

Nouveau règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords

Au cours de ces dernières années, le nombre d'habitants sur le territoire communal a augmenté de manière significative, de même logiquement que le nombre de véhicules automobiles. On a également pu relever une augmentation des « pendulaires » venant des communes voisines qui prennent le train à Penthalaz, stationnant de ce fait leur véhicule dans notre localité. Afin de mettre fin à certains abus et donner la possibilité aux usagers locaux d'utiliser plus longtemps les places de parc publiques, il est dans notre intérêt de doter la Commune d'un tel règlement. Dès lors, les habitants de la Commune auront la possibilité d'acheter

un macaron dont la modeste contribution sera entièrement destinée aux dépenses liées au stationnement ainsi qu'à la prévention et la sécurité routière.

Le préavis est accepté par 39 oui et une abstention.

Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles

Suite au remplacement de la Loi du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (LIPD) par la Loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD), notre règlement communal en la matière est devenu caduc, notamment du fait qu'un recours auprès d'une commission communale, comme

le prévoit le texte actuel, n'est plus possible. La Commune doit donc se doter d'un nouveau règlement qui a été élaboré sur le modèle émis par le Service cantonal des communes et des relations institutionnelles.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Comptes communaux 2009 et rapport de gestion

Comme à son habitude, la Commission de gestion a planché plus sérieusement sur certains sujets choisis. Lors de cette année politique, elle a notamment examiné plus attentivement la question de la distribution de l'eau sur le territoire communal ou encore l'organisation de l'administration

► suite en page 4



En bref

41 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 3 mai 2010 à l'unanimité

A l'ordre du jour :

- 5 préavis
- Renouvellement du Bureau du Conseil pour l'année 2010-2011
- Election des Commissions de gestion et des finances pour l'année 2010-2011
- Propositions individuelles

Conseil communal du 14 juin 2010 ♦ Suite

communale qui a justement été remaniée en cours d'exercice.

S'agissant de l'étude des comptes communaux pour l'exercice 2009, ils présentent à nouveau un résultat positif de CHF 1'025'590.48 dont la quasi-totalité est répartie, sur proposition de la Municipalité, sur des fonds de réserve consacrés majoritairement à des investissements futurs. En effet de nombreux travaux sont prévus à moyen, voire court terme tels que rénovation du bâtiment du Plan-Bois, construction d'un local du feu, entretien des routes et de l'éclairage public pour ne citer que ceux-ci. La dette par habitant, quant à elle, ne cesse de régresser passant de CHF 4'976.- au 1er janvier à CHF 3'949.- au 31 décembre. Les conseillers adoptent à l'unanimité les comptes et le rapport y afférant, déchargeant ainsi la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2009, et remercient à cette occasion toutes les personnes qui ont œuvré à celle-ci.

Achat d'un véhicule lourd en remplacement de l'Iveco

En remplacement du véhicule utilitaire Iveco acheté en 1998 qui montre à ce jour d'évidents signes de fatigue et dont les coûts d'entretien sont élevés (plus de CHF 48'000.- sur douze ans), la Municipalité a porté son choix sur un véhicule lourd de marque REFORM Muli T9. Le coût total de ce nouvel engin ainsi que de l'équipement complémentaire à une utilisation optimale se porte à CHF 200'000.- TTC montant qui pourra être amorti en une seule fois par prélèvement sur le fonds de réserve pour renouvellement des véhicules.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Modification du Statut du personnel communal 2008

Par souci de clarté, il est nécessaire de modifier quelque peu le Statut du personnel Communal 2008. Il s'agit de modifications de vocabulaire (le terme « d'apprenant » étant par exemple remplacé par celui plus adéquat « d'apprenti »), mais également de précisions techniques et juridiques, s'agissant notamment de la distinction entre heures supplémentaires et travail supplémentaire, d'une éventuelle cotisation LPP facultative pour le personnel non soumis ou encore de la réduction du droit aux vacances en cas d'incapacité de travail de longue durée.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Renouvellement du bureau du Conseil communal et des commissions permanentes

Il sera composé dès le 1er juillet 2010 de M. Daniel Traini, président, MM Pierre-André Ischy et Gérald Santschy, scrutateurs, et Mme Claudine Martin, secrétaire. De plus, M. Christian Martinetti est élu 1er vice-président, Mme Delphine Probst, 2ème vice-présidente, et Mme Céline Guex et M. Gabriel Piot, scrutateurs suppléants. Sont également nommées les deux commissions permanentes pour l'année politique à venir :

- Commission des finances : Mme Céline Guex, MM Pascal Affolter, Antonio Gatto, Jean-Pierre Monachon, Jean-François Perusset, Daniel RoCHAT et Stéphane Zürcher.

- Commission de gestion : Mmes Sandrine Berthoud, Corinne Borgeaud, Delphine Probst, MM Didier Chapuis, Stefan Bérard, Bernard Morel et Fritz Wälti. ♦

Problèmes de places de parc

Procédure de mise à ban

La Municipalité

Dès le 1er octobre 2004, les Municipalités ont la compétence de réprimer les infractions aux défenses publiques affranchissant les fonds privés d'un passage ou d'un autre usage abusif (par exemple le stationnement), en lieu et place des Juges de paix et ce dans le cadre de la réforme de l'organisation judiciaire du canton de Vaud.

En revanche, il appartient toujours aux Juges de paix de prononcer les mises à ban (défenses publiques).

Procédure de défense publique (prononcé de mise à ban)

1. Le propriétaire du fonds, l'usufruitier, le titulaire d'une servitude de passage ou de parcage ou, par procuration, notamment le locataire ou le fermier s'adresse au Juge de paix compétent pour qu'il prononce une défense publique d'un passage ou d'un autre usage abusif (par exemple le stationnement).
2. La défense publique est prononcée par le Juge de paix.
3. La défense publique est affichée aux piliers publics de la Commune par l'Autorité municipale.
4. La défense publique est affichée sur l'immeuble en cause par l'ayant droit ou son représentant.

Procédure en cas de violation d'une défense publique (répression)

1. Plainte: En cas d'infraction à une défense publique, le propriétaire du fonds, l'usufruitier, le titulaire d'une servitude de passage ou de parcage, le locataire, le fermier ou, par procuration, tout autre personne (par exemple un concierge, une gérance, une entreprise de sécurité) peut porter plainte auprès de l'administration communale, de la police ou du Syndic du lieu de l'infraction, dans les trois mois dès la connaissance de l'auteur de l'infraction.
2. Sentence municipale: Le non-respect d'une défense publique constitue une infraction à l'article 142, chiffre 9 du code rural et foncier du 7 décembre 1987 (CRF; RSV 3.1), qui est réprimée par l'autorité municipale, conformément à la loi du 17 novembre 1969 sur les sentences municipales (LSM; RSV 3.8).

Ecriteaux de défense publique

A l'issue de la procédure, la Municipalité fournit le texte à publier sur les écriteaux. L'application de la loi sur les sentences municipales à la répression des infractions aux défenses publiques permet de condamner le contrevenant à une amende pouvant aller jusqu'à CHF 500.- au plus et jusqu'à CHF 1'000.- au plus en cas de récidive.

Il appartient toujours aux ayants droit ou leurs représentants d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'impression et la pose des écriteaux de défense publique et d'en prendre en charge les frais. ♦

Actes de vandalisme

Yvan Rochat, Municipal

Lors de notre dernier Conseil, je vous ai informés que la Municipalité déposait systématiquement plainte après chaque acte de vandalisme.

Au mois de septembre 2009, plusieurs jeunes ont grimpé sur le toit de la bibliothèque et ont lancé des pierres à travers la vitre en plexiglass. Ces pierres, qui étaient recouvertes de matière fécale, ont endommagé une table qui se situait sous le puits de lumière et sous l'effet du choc le sol a également été endommagé.

Ne trouvant pas ces actes assez satisfaisants, ils ont jeté des feuilles mortes et des copeaux de bois à travers le puits de lumière, ce qui a eu pour effet de détruire plusieurs revues.

A ce jour, ces jeunes ont été identifiés, interrogés par la police cantonale et une instruction a été ouverte par le tribunal des mineurs.

Dans le courant du mois passé, la Municipalité a été citée à comparaître auprès dudit tribunal pour faire valoir ses droits.

Au terme de l'audition, les jeunes ont été condamnés pour dommage à la propriété. Ils devront s'acquitter solidairement des frais que la commune a dû déboursier suite à ces actes et des frais de justice.

De plus, ils devront faire chacun 4 demi-journées de travail d'intérêt public sous la responsabilité d'une éducatrice du tribunal. ♦

Danger d'incendie dû aux feux d'artifice

La Municipalité

Comme chaque année, vous êtes certainement « tout feu tout flamme » de voir arriver la fête nationale.

Toutefois, nous n'aimerions pas que la police cantonale et encore moins notre service du feu aient à intervenir lors de cette prochaine manifestation.

Bien que les fusées ou pétards soient tolérés lors de la fête du 1^{er} août, vous êtes toutefois tenus de respecter l'art. 37 du règlement de police, à savoir :

Tout acte de nature à troubler l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics est interdit.

Afin que la fête soit belle, nous vous remettons ci-après quelques mesures préventives qui permettent de réduire sensiblement le danger d'incendie :

- Lors de l'achat de feux d'artifice, faites-vous expliquer le mode d'emploi par le personnel spécialisé. Lisez les instructions et observez-les.
- Conservez les feux d'artifice en un lieu frais, sec et à l'abri des enfants.
- Préparez de l'eau à proximité, afin de pouvoir éteindre un feu naissant ou rafraîchir en cas de brûlures.
- Selon la grandeur des engins pyrotechniques, il faut observer une distance de sécurité de 40 à 200 m par rapport aux bâtiments, aux champs de céréales et aux lisières de forêt.
- Il est interdit d'allumer des feux d'artifice à proximité immédiate des personnes.
- Pensez à fermer les lucarnes, les fenêtres et les portes.
- Gardez les allumettes et les feux d'artifice hors de portée des petits enfants. L'expérience montre qu'en pleine fête, les interdictions ne servent pas à grand chose. Mieux vaut informer les enfants, en fonction de leur âge, sur le comportement correct à adopter avec les feux d'artifice.
- Il est rigoureusement interdit de fumer à proximité de feux d'artifice.
- Ne tirez des fusées qu'à partir de bouteilles ou de tubes bien ancrés.
- Lorsqu'une pièce n'a pas fonctionné, attendez au moins 5 minutes avant de vous en approcher. Ne tentez en aucun cas un deuxième essai d'allumage.
- Les feux du 1^{er} août doivent être surveillés jusqu'à ce qu'ils soient complètement éteints.
- Et surtout, restez vigilants! ♦

Du nouveau à la piscine de Penthaz

Découvrez la plongée sous-marine

Association de la Piscine de Penthaz et environs

Baptême et initiation : Cours pour tous niveaux. Renseignements et inscriptions directement auprès de www.diving-team-gdv.ch

Ecole de plongée du Gros-de-Vaud / 079.414.07.17 ♦



<http://www.diving-team-gdv.ch/>

Le Venoge Festival a lieu les 20 et 21 août 2010

Nicolas Fraissinet et Lââm têtes d'affiche

Bernard Morel

Depuis 1995 qu'il existe, il est devenu une des manifestations phares de notre commune et il fait parler d'elle au-delà de la région. Il? Le Venoge Festival, dont la 16e édition se déroulera les vendredi 20 et samedi 21 août prochains sur la place des Fêtes, à côté du terrain de football. Eh oui, 16 ans déjà qu'un premier Rock'n Air a été organisé pour favoriser la création du local des jeunes! C'est en 2002 que la Cool'hisse a choisi de l'appeler le Venoge Festival. Et l'aventure continue.

L'édition 2010 promet de belles émotions, avec des musiques festives et variées, propres à satisfaire tous les goûts musicaux. Les organi-

sateurs ont le souci à la fois d'attirer quelques têtes d'affiche qui éveillent l'intérêt du plus grand nombre de gens possible et d'offrir une place à des groupes régionaux ou peu connus, pour qui le Venoge Festival représente un bon tremplin

pour se faire découvrir. Si l'on replonge dans les précédentes éditions, on trouve des noms de groupes à l'époque presque inconnus, mais qui aujourd'hui sont engagés dans des festivals plus huppés. Des têtes d'affiche 2010, parlons-en. Celle du vendredi a pour nom Nicolas Fraissinet. Né quelque part sur les rives Est du Lac Léman, ses textes sont piquants et sa musique, virevoltante, servie par d'inattendus arpèges au piano qui dénotent une grande virtuosité. Nicolas Fraissinet jongle avec les notes et les mots de façon habile, chante avec une fougue poignante. Il s'est fait connaître sur de nombreuses scènes



folk avec Stout. Cette musique celtique teintée de rock mettra une chaude et belle ambiance. Sur la petite scène, Benkady (percu africaine), Macadam (folk), Stemms (heavy rock) et Mark Kelly (reggae/pop) se succéderont.

Le samedi, c'est évidemment Lââm qui va en premier lieu attirer l'attention. Cette chanteuse parisienne d'origine tunisienne donnera à Penthalaz son unique concert 2010 en Suisse. Avec 4 millions de disques vendus, Lââm – qui signifie «Lumière» en arabe – a déjà une grosse carrière derrière elle. C'est à la fin des années 90 qu'elle s'est fait vraiment connaître. Elle a travaillé avec Jean-Jacques Goldmann et s'est investie dans le groupe des «Enfoirés». Au cours des années, elle s'est beaucoup engagée pour la cause humani-

“L'édition 2010 promet de belles émotions, avec des musiques festives et variées, propres à satisfaire tous les goûts musicaux.”



en Suisse et en France, dont celle de Paléo en 2008. Sur la grande scène, le vendredi, c'est le groupe Mad Manoush qui succédera à Nicolas Fraissinet. Vous faites un croisement entre du Jazz Gypsy et de la Pop Rock avec une pincée de Reggae sans oublier quelques références à Jimi Hendrix et vous êtes les bienvenus dans le monde de ces musiciens venus d'Autriche qui ont déjà joué au Montreux Jazz festival et à Rock Oz'Arènes d'Avenches. En fin de soirée, on en viendra à un style plutôt

taire. Cette année, Lââm va sortir son premier best of «On a tous quelque chose de Lââm». Elle a entamé une grande tournée qui a commencé par la Belgique et se poursuit par la France. On l'a dit, elle ne fera qu'une halte en Suisse, au Venoge Festival.

Avant Lââm, la grande scène accueillera Lin Chen, un groupe valaisan dont la musique passe par le reggae, le rock, le funk et la chanson française. Plus tard dans la soirée, on retrouvera avec plaisir Fleuve Congo. Ce groupe de reggae connaît la scène du Venoge Festival pour y avoir joué il y a trois ans. C'est avec bonheur que nous voyons revenir de nouveau ces musiciens qui mettront une ambiance joyeuse et festive. En fin de soirée, avec Sybreed, groupe formé à Genève en 2003, c'est le metal qui sera à l'honneur. Quant à la petite scène, elle accueillera succes-



sivement Colveen (rock), JaniSmith (chanteuse rock qui vient de Morges) et The Rambling Wheels (rock/pop/indie).

Les organisateurs ont reconduit la formule de l'année dernière, à savoir la soirée du vendredi gratuite et celle du samedi payante, mais à un prix très abordable. Celui-ci est d'ailleurs inchangé par rapport à l'année passée : 25 francs le soir de la manifestation et 20 francs en prélocation. Il sera possible de réserver les billets en ligne via le site internet de la Cool'hisce (www.coolhisce.ch) ou d'en acheter dans différents commerces de Penthaz et de la région. Pour les jeunes de moins de 16 ans, l'entrée est gratuite les deux soirs.

Et, fidèle à sa ligne de conduite, la Cool'hisce ne se contente pas d'organiser le Venoge Festival. Elle joue la carte de la solidarité en redistribuant ses bénéfices à deux associations caritatives ou d'utilité publique. En cette année 2010, le choix s'est porté sur l'association Achalay et l'association La Licorne. Achalay, c'est un foyer-ferme, une petite

communauté de vie, de travail et d'étude qui existe depuis 20 ans, situé à 135 km au nord de Lima (Pérou) où vivent plus de cinquante enfants et adolescents, garçons et filles. La

Licorne, elle, travaille avec des adultes en difficulté. Cette association donne à toute personne confrontée à des problèmes d'ordre social ou de dépendance, la possibilité de retrouver une activité qui lui permette de reprendre confiance en elle et d'entamer un retour à la dignité. ♦



Un mot encore pour dire qu'organiser le Venoge Festival demande des forces et de l'énergie. Le comité d'organisation est toujours à la recherche de bénévoles pour donner un coup de main pendant la manifestation et également le lendemain, lorsqu'il s'agit de tout ranger. Les gens qui seraient intéressés peuvent s'annoncer en écrivant un mail à info@venogefestival.ch, site internet : www.coolhisce.ch

On change mon enfant de classe...

Dynamique : changer le système...

Estelle Gatti

« Il y a une semaine, on m'annonce que mon fils allait changer de classe, de maîtresse et d'école à la rentrée scolaire. La colère et l'inquiétude se sont emparées de moi. Je vais devoir me réorganiser et surtout quelles seront les conséquences sur l'équilibre de mon enfant ? » Voilà ce qu'une bonne partie des parents pourrait dire après l'annonce d'une telle nouvelle.

Une mise au point a été demandée à M. Déjardin, directeur des écoles enfantine et primaire de Penthaz. Le système scolaire actuel veut que, depuis la 1ère enfantine à la 9ème secondaire, les classes soient remaniées et les professeurs changés tous les deux ans.

Prenons les classes enfantines et les deux premières classes de primaires : Sur les 10 communes accueillant les enfants, il faut pouvoir répartir les élèves en fonction de leur lieu de domicile, de la synergie de la classe, du nombre de fois où l'élève a changé de classe ou d'école et de la contrainte financière qui permet d'organiser l'établissement. Il est également difficile de connaître le nombre exact des élèves qui vont intégrer l'école et en plus de cela, il faut compter sur les arrivées et départs en cours d'année.

Pour le directeur, les mélanges de classes sont intéressants et permettent une certaine dynamique.

La question de l'équilibre de l'enfant a été posée à Madame Krähenbühl, psychologue responsable de la PPLS de Venoge-Lac à Cossonay. Pour elle, si le changement de classe doit avoir lieu, il est préférable qu'il se fasse lors des changements dits « naturels » soit lors de la rentrée scolaire.

En Suisse, il existe des communes (écoles privées) où les enfants restent dans la même classe, avec le même professeur et les mêmes camarades durant 6 à 8 ans. Dans ce cas, si l'ambiance est bonne, cela ne pose en principe pas de problème, mais dans le cas contraire, si l'enfant n'est pas intégré ou si le professeur n'est pas apprécié, on peut imaginer que cela peut présenter aussi des difficultés pour l'enfant et sa famille.

Pour la psychologue, il est important de souligner que les enfants ont une grande faculté d'adaptation au changement. Par ailleurs, l'enfant montre à ses parents par son comportement, ou par ses demandes, ses soucis. Il leur permet d'être attentifs à lui si à certains moments il a besoin de plus d'attention. Ou d'explications. Pour qu'un enfant soit déstabilisé, plusieurs facteurs doivent être associés. Si en plus du changement de classe, le père de l'enfant part quelque temps à l'étranger et que le petit chat de la famille disparaît, il y a un risque d'augmenter la difficulté pour l'enfant.

Il est également important pour tout enfant que les parents restent vigilants aux liens sociaux en dehors de l'école, soit les copains du quartier, d'inviter les copains à la maison et les activités extrascolaires. Comme des vases communicants, cela garde l'équilibre chez l'enfant s'il doit changer de classe.

Rappelons aussi que les enfants adoptent avec grande facilité l'état d'esprit de leurs parents !

Quelles peuvent donc être les solutions: La problématique réelle semble être celle des parents qui doivent réorganiser leur emploi du temps, notamment pour les

transports des enfants. Suite à l'entrée en vigueur de la Nouvelle Constitution Vaudoise sur l'accueil préscolaire et parascolaire des enfants, la commune a l'obligation de mettre en place d'ici 2012 une structure d'accueil en dehors des heures de classe. Face à notre société plutôt citadine, où les deux parents ont une activité professionnelle, c'est la solution idéale à moyen terme. Mais peut-être qu'à la longue, il serait intéressant de penser à une politique et une économie qui permette à l'un des parents de rester à la maison afin de pouvoir accompagner l'enfant vers son avenir. Mais combien de temps faut-il aux mentalités pour changer ? ♦



Message aux lecteurs

Le Comité de rédaction

« Le Cancanier, un journal qui a pour mission d'informer ses homonymes de l'activité des autorités communales mais également de les divertir et répondre à leurs attentes... Si toi, Cancanier, tu as des suggestions ou des propositions n'hésite pas à en faire part au Comité !

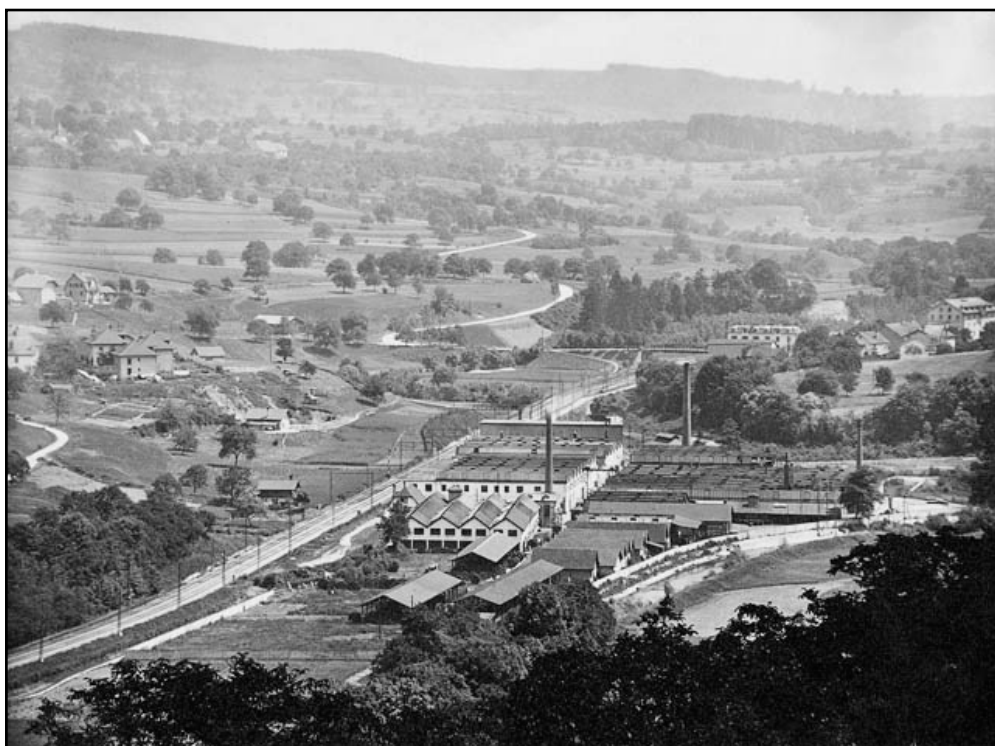
mail : lecancanier@penthaz.ch

Petit retour en arrière sur les Câbleries

Eloi Contesse

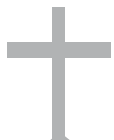
"PP 632, Société anonyme des Câbleries et Tréfileries de Cossonay". C'est sous ce nom – aux accents de jargon administratif – qu'est conservé précieusement aux Archives cantonales vaudoises tout un pan du passé de Penthaz. Il s'agit en effet des archives des "Câbleries", comme on les appelle encore dans notre village. Un ensemble immense (on pourrait en faire une pile de 60 mètres de haut!), qui, de rapports de gestion en rapports techniques, de plans en photos des installations et des environs de l'usine, dresse le portrait d'une entreprise qui a compté parmi les fleurons industriels du canton. Et qui a passablement marqué le territoire communal et l'esprit des "Cancaniers". Pensez donc! Depuis l'époque où, en 1898, Jean-Marcel Aubert achète un vieux moulin entre Venoge et chemin de fer pour y monter une fabrique de fils et de câbles, jusqu'à la fermeture de la production sur le site en 1997, c'est une centaine d'années qui s'est écoulée, au travers des booms économiques et des crises qui ont jalonné le siècle passé. Et rappelons qu'au plus fort de son activité, durant les années 1950 et 1960, l'usine emploie près de 800 personnes sur le territoire de Penthaz. Toute cette main d'œuvre, il faut la loger! C'est pourquoi l'entreprise crée la Société immobilière de Cossonay-Gare, qui va construire des quartiers entiers sur la commune, par exemple les bâtiments roses entre les chemins de Bellevue et du Mont-Tendre; et plus récemment le groupe d'immeubles de Praz-Gérémoz. Parmi les perles de ces archives, cette photographie prise depuis l'usine en direction de Penthaz en 1925. On y constate d'un coup d'oeil l'étendue des changements intervenus au 20ème siècle. Dans ces archives manquent cependant des

"vues rapprochées" sur le quotidien des ouvriers. Ceux-ci ne s'expriment jamais directement, puisque c'est la direction qui crée les archives d'une entreprise...



Ce manque, c'est à vous, Cancanières et Cancaniers, de le compenser en faisant vivre le souvenir de celles et ceux qui ont travaillé aux Câbleries, de le transmettre ou d'en conserver les traces dans vos propres "archives"! ♦

Si vous voulez en savoir plus: Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens, site internet : www.vd.ch/archives-cantonales



Cultes

A l'église (10h)

- le 18 juillet
- le 22 août
- le 17 octobre
- le 14 novembre

En novembre : mardi 9, mercredi 17 et jeudi 25, célébrations en semaine à 19h30

Au Foyer (10h)

- le 4 juillet (répétition des chants à 9h30)
- le 8 août
- le 5 septembre
- le 3 octobre, « reprise » précédé du petit déjeuner dès 9h
- le 7 novembre

Remarques :

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région.

Le 25 juillet culte régional en plein air à côté de la buvette de Châtel (seulement en cas de beau temps sinon rendez-vous à 10h à Eclépens)

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Ah dis donc... t'as vu l'état de la piscine, non mais ... c'est quoi ? En tout cas, comme carte de visite on peut faire nettement mieux !

La Municipalité

Ben voui, mais chaque chose en son temps. Déjà, il faut laisser arriver les campeurs, les laisser s'établir et mettre en ordre leur parcelle. C'est vrai que cette année c'est tard ! Mais il faut bien dire que depuis l'ouverture du camping, le beau temps a eu du mal à s'installer...

Puis, pour tout ce qui est de l'entretien, d'un bon coup de peinture, de rénovation, etc., dans le préavis No 43-200 de la reprise de l'actif et du passif de la piscine, il est développé un paragraphe, intitulé «projets d'avenir» où il est précisément fait mention de la nécessité de rénover la buvette, les sanitaires, de mettre en conformité tout le système de qualité de l'eau et de rendre cet endroit plus accueillant. Mais rassurez-vous : si tout n'est pas parfait, le contrôle de la qualité de l'eau a toujours été au top et les résultats sont d'ailleurs affichés à l'entrée de la piscine.

La Municipalité est consciente de l'état de cet endroit et prend très à cœur sa survie, son déve-



loppement et son rôle de carte de visite. Il n'en demeure pas moins qu'il faut du temps au temps, qu'il a toujours été question de reprendre les actifs et passifs dans un premier temps, puis dans une seconde phase de s'attaquer au relookage, en collaboration avec l'ARGDV – office du tourisme et les communes voisines. Un si gros morceau ne peut pas être envisagé sans collaboration. Malheureusement, la baguette magique n'existe que dans les contes de fées.

Pour conclure, nous rappelons qu'un immense travail a déjà été fait pour mettre en conformité le camping. C'est

pourquoi, par exemple, tout le camping a été clôturé et les portails existants fermés. Un camping doit avoir une seule entrée.

Enfin, la piscine et le camping sont gérés par une équipe de bénévoles, qui fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a. Et nous ne pouvons que les féliciter de leur persévérance car... Sans eux, rien ne serait possible. Mais une chose est certaine : si vous avez envie de les rejoindre et si vous avez du temps à donner, vous serez accueillis à bras ouverts. ♦

Brunch paroissial

Etienne Mayor, pasteur



Un grand « merci » à tous ceux qui ont soutenu la paroisse à l'occasion de notre brunch paroissial dans le cadre de la journée d'offrande du 6 juin. Le « giratoire gastronomique » a permis de beaux échanges !

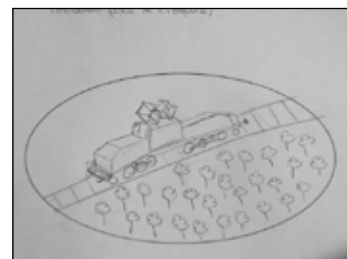
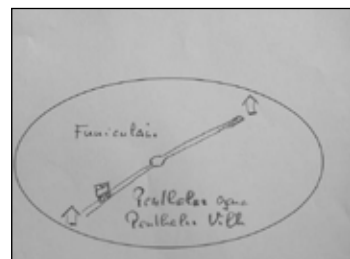
A cette occasion, notre **concours sur les giratoires** (sélection ci-dessous) a permis d'exprimer quelques idées de décoration pour le nouveau giratoire de la gare que nous avons plaisir à partager ! ♦

Jubilaires

60 ans de mariage

6 mai 2010

Aline et Ernest HILTY



Article « Santé » Juin 2010

Vos médicaments à la maison

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

Vous sortez de chez le médecin avec une ordonnance et vous venez chercher les médicaments à la pharmacie. Ou vous avez acheté des médicaments. Et après ?

Voici quelques règles de base pour une bonne utilisation et une bonne conservation et élimination de vos médicaments.

Bonne utilisation :

Un traitement ne sera efficace que si on le prend, et correctement !

1. Le médecin vous aura donné des renseignements par rapport aux médicaments qu'il vous prescrit, en particulier quelle maladie ils vont soigner.
2. Le pharmacien et/ou son assistante vous instruit quant à leur bonne utilisation. Une étiquette de posologie sera au besoin collée sur l'emballage.
3. N'hésitez pas à poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit par rapport au médicament qui vous est prescrit ou conseillé.
4. Exigez une démonstration pour tout appareil à inhaler, spray, sirop à préparer, etc.
5. Si vous éprouvez des difficultés à suivre votre traitement, n'hésitez pas à en parler à votre pharmacien qui vous aidera à trouver des solutions.
6. Quelques particularités :
 - Un traitement aux antibiotiques doit être impérativement suivi le nombre de jours indiqué, sans quoi des récidives de plus en plus fréquentes risquent d'apparaître. S'il vous reste quelques comprimés, ramenez-les à la pharmacie, il est inutile de les stocker chez vous.
 - Un traitement chronique comme des médicaments contre le diabète, un taux de cholestérol trop élevé, l'hypertension, le glaucome, la dépression, l'épilepsie, etc., doit être suivi régulièrement et sans interruption ; ces médicaments soignent, mais ne guérissent pas le patient ; toute interruption provoque une rechute. Mais il est parfois difficile d'admettre que l'on devra prendre une médication jusqu'à la fin de ses jours...

Conservation et élimination

1. Evitez de stocker vos médicaments dans un endroit chaud et humide comme la salle de bain ou la cuisine ; l'idéal est la chambre à coucher !
2. Respectez la conservation au réfrigérateur si c'est nécessaire.
3. Ne stockez pas de grandes quantités de médicaments à la maison : il est raisonnable de se faire délivrer les traitements pour 3 mois au maximum.
4. Ne sortez pas les plaquettes des boîtes ; même si le nom des médicaments est le plus souvent inscrit au dos des plaquettes, des confusions sont possibles.

Un traitement ne sera efficace que si on le prend, et correctement !

5. Ne jetez pas la notice d'emballage qui contient les renseignements utiles sur l'indication du médicament et sa posologie.
6. Vérifiez régulièrement les dates de péremption et ramenez les emballages échus à la pharmacie dans laquelle vous les avez achetés.
7. Un médicament non échu mais que vous n'utilisez plus est inutile chez vous ; ramenez-le à la pharmacie.
8. Les médicaments pour les yeux sont utilisables au maximum 1 mois dès leur ouverture ; une utilisation plus longue risque de provoquer une infection ; rapportez le solde à la pharmacie si vous n'avez pas fini l'emballage.
9. Les médicaments liquides à boire tels que les sirops ne se conservent pas plus de 2 à 3 mois après leur ouverture ; ramenez les emballages entamés que vous n'utiliserez plus à la pharmacie.
10. Votre pharmacien sait comment trier les médicaments ♦

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

Tél. 021/863.20.50

Bourse communale

Tél. 021/863.20.51

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie :

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Jeudi de 15h30 à 18h30 (horaire d'été)
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondant de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
021/861.15.86

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondant de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Coup de balai 2010

Isabelle Gay-Crosier, Municipale

C'est le 24 avril qu'une quarantaine de concitoyens se sont retrouvés dès 8 h.00 au Plan-Bois. Après un café-croissants convivial, Isabelle Gay-Crosier, municipale en charge de la gestion des déchets, a souhaité la bienvenue et les équipes se sont formées pour parcourir les différents secteurs du village à nettoyer selon les instructions des collaborateurs du service extérieur.

Ce ne sont pas loin de 500 kg de déchets qui ont été ramassés sur les routes, dans et au bord de la Venoge, dans les champs et sur les places publiques. Les déchets étaient des plus variés, allant du moteur à la chaussette, du coussin de chaise longue à l'emballage de sandwich, de la poubelle de train aux cartes de crédit probablement volées, et.... des mégots, des mégots, des mégots.

Vers midi, les équipes se sont retrouvées autour d'un apéritif, puis d'une excellente soupe aux pois.

La Municipalité tient à remercier les personnes présentes lors de cette belle journée ensoleillée, et aussi particulièrement l'équipe du service extérieur de la Commune qui, sous la houlette de son

chef, M. Jean-Luc Duperrex, a organisé le matériel et la subsistance de main de maître. Un merci tout spécial à M. Guex pour l'excellente soupe.

Et l'année prochaine, n'hésitez pas à réserver un samedi pour cette journée conviviale. ♦



Agenda

1 août 2010

Fête nationale
Hangar agricole
Jeunesse de Penthalaz

20 et 21 août 2010

Venoge Festival
Terrain de foot
La Cool'Hisse

5 et 6 novembre 2010

Soirée du Chœur Mixte
Salle du Verger
Chœur Mixte

13 et 14 novembre 2010

Loto USL
Salle du Verger
USL

Penthalaz dans le temps

Envoyé par M. Jacques Messerli

